

## La performance énergétique : de nouvelles habitudes de travail ?

Quelque 30 personnes ont participé à cet atelier de réflexion sur le choix du maître d'œuvre lors d'une opération de réhabilitation dans l'existant à Onville le 23 juin.

Patrick Sarazin, UNSFA Lorraine, représentant l'*Union Nationale des Syndicats Français d'Architectes*,

Lionel Zabrescak, administrateur de la *Chambre de l'Ingénierie et du Conseil de France* et bureau d'études VRD,

Et Benoit Willmann, bureau d'études thermiques et faisant partie de l'équipe de maîtrise d'œuvre de la crèche de Bayonville-sur-Mad, ont fait part de leurs remarques sur la thématique, issues de leur expérience.



A l'origine de cette table ronde, l'impact des nouvelles exigences réglementaires en termes d'efficacité énergétique qui rendent l'approche travaux habituelle inadaptée.

Dès le début, une vision globale du projet intégrant l'énergie est indispensable et tous les intervenants, quelle que soit l'étape, doivent être conscients de l'impact de leurs actions sur le résultat final en termes de performance énergétique.

Si tout le monde est convaincu de :

- ☞ La nécessité d'une concertation étroite entre architecte et énergéticien dès la phase esquisse,
- ☞ L'importance pour le maître d'ouvrage de s'assurer de la bonne collaboration au sein de l'équipe de maîtrise d'œuvre,

la difficulté est de savoir comment le maître d'ouvrage peut s'en assurer.

Trois thèmes principaux ont été proposés aux participants :

### **1/ Quels sont les avantages et inconvénients pour le maître d'ouvrage de recruter une équipe plutôt qu'une seule compétence ?**

Il est nécessaire d'adapter la démarche à son projet : ainsi, il n'est pas forcément utile de multiplier les compétences pour éviter de gonfler démesurément le budget de la phase études. Les compétences en BET intégrés au cabinet d'architecte restent en effet une exception.

On compte quelque 300 architectes pour une vingtaine de bureaux d'études : l'écart de représentativité des deux professions va limiter les candidatures même si rien n'interdit dans les marchés publics de poser plusieurs fois sa candidature (sauf pour le mandataire)

### **2/ Comment s'assurer de la cohérence de l'équipe :**

- Choix de la procédure : les avantages de la procédure adaptée ont été mis en avant
- Comment apprécier les références de l'équipe ? Quelques pistes ont été proposées :
  - Intérêt d'une équipe qui a déjà travaillé ensemble,
  - Envisager de ne rencontrer qu'une équipe réduite {architecte et énergéticien par exemple} pour éviter de mobiliser trop de personnes aux auditions,
  - Voir l'entente de l'équipe, ses affinités, son habitude à travailler ensemble, les interactions de chacun.
- Répartition des tâches et honoraires : intérêt de la prévoir dès les négociations

La répartition des honoraires en fonction de l'avancement de l'étude est un moyen de vérifier la répartition des tâches entre les membres de l'équipe de maîtrise d'œuvre, même si les phases définies par la loi MOP sont moins adaptées aujourd'hui en raison de la montée des exigences énergétiques.

### **3/ Comment se partagent les responsabilités (en cas notamment de non atteinte du niveau énergétique ciblé) ?**

La performance du bâtiment dépend :

- des études (et des calculs)
- des chantiers (que ce qui est prévu soit bien posé)
- mais également des usagers. Un point encore trop souvent oublié.

## Les points qui ressortent :

**Le groupement solidaire** peut être une solution mais la difficulté se pose lors de la défaillance de l'architecte : le bureau d'études ne peut se substituer au cabinet d'architecte.

**La notion de taille de projet** est importante : il est nécessaire d'adapter la taille de l'équipe recrutée à celle du projet. De la même façon, il n'est pas toujours utile que le suivi de chantier soit effectué par l'ensemble de l'équipe.

Il est primordial que le bureau d'études intervienne **dès la phase études**. Au moment de l'avant-projet, c'est déjà trop tard.

**En réhabilitation**, le diagnostic remplace l'esquisse ; le diagnostic ne fait pas partie de la mission de base (qui, elle, est insécable)

Un conseil pourrait être de se donner un an pour faire un diagnostic pointu et en profondeur pour pouvoir réajuster le programme selon les conclusions de ce diagnostic (ce qui est permis par la loi).

**En conclusion**, rappelons que le choix « est toujours une question d'hommes et une prise de risque » : ne pas sous-estimer l'importance du facteur humain et tenir compte de la part d'incertitudes que représente tout projet.



La visite de la crèche de Bayonville-sur-Mad a clos la table ronde.